

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 mars 2019

Présents: Jean-Paul Lardy-Michel Bugaud- Frédéric Wolfangel- Arnaud Bérat- Maurice Boccard- Thierry Bourne- André Chabanis- Véronique Fédière - Stéphanie Crévoulin - Valérie Mas- Bertrand Priour
Secrétaire de séance: Valérie Mas

Excusés : Guillaume Jore ayant donné pouvoir à Michel Bugaud- Arielle Vidil ayant donné pouvoir à Véronique Fédière - Alexis Griffon ayant donné pouvoir à Jean-Paul Lardy - Marie- Laure Cutellas

Votants : 14 -Les décisions sont toutes adoptées à l'unanimité

- Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil:
 - demande de subventions auprès de l'Etat sur les crédits DETR 2019
 - attribution d'une concession dans le cimetière à Monsieur et Madame Pierre DUNY
- Travaux : F. Wolfangel présente le projet de réfection des surfaces de la place de l'église et de la rue de l'école pour les parties revêtues d'enrobé. Une estimation financière va être faite pour une réalisation des travaux avant la saison estivale
- Forêt communale : Acquisition parcelles boisées programme 2019
Le programme d'acquisition de parcelles boisées de cette année comprend plus de 14 hectares pour un montant total de 27 518 €. Une des parcelles permettra la réalisation de plantations expérimentales avec des variétés résistantes aux changements climatiques.
Après une soumission au régime forestier, ces parcelles seront intégrées au plan de gestion établi par l'ONF portant la superficie totale de la forêt communale à plus de 78 hectares . La liste complète des parcelles et le plan de situation sont disponibles en mairie .

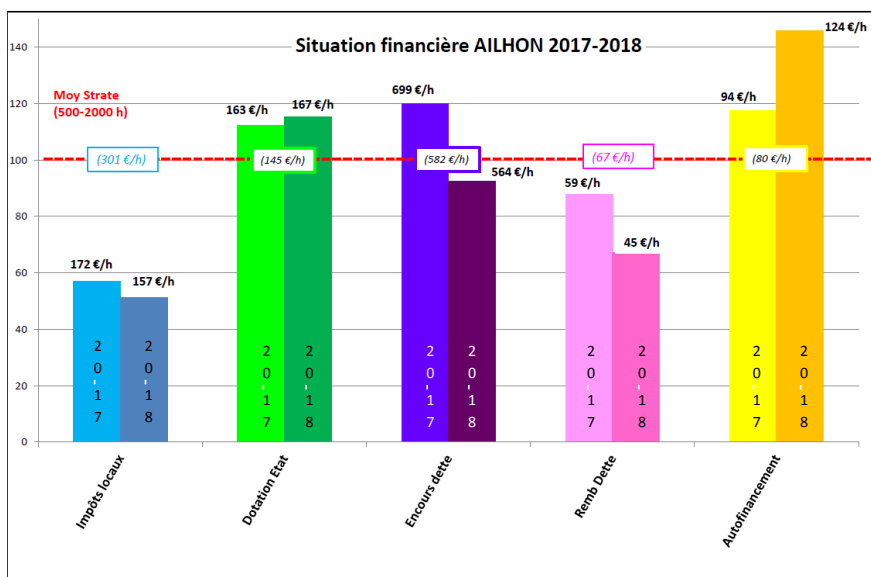
Par ailleurs , Jean-Paul Lardy informe le conseil municipal de la présentation, par le Président du Département de l'Ardèche , du nouveau plan départemental de la forêt à la salle des fêtes d'AILHON le jeudi 28 mars 2019 .

- Finances :
 - Comptes Administratifs 2018:

Budget général

Le montant total des recettes de fonctionnement égal à 349 232 € se répartit ainsi : 22 % en location et services, 31 % dotations de l'état et 44 % en impôts et taxes et 3 % de produits divers et exceptionnels
Le total des dépenses étant de 280 315 €, le résultat 2018 est donc excédentaire et égal à 68 917 €. Les charges générales représentent 27 % du montant des dépenses , charges de personnel 29 %, contributions et charges exceptionnelles (école, SDIS, SDE..) 30 %, charges financières 3 %, amortissement 11 % .

En investissement les principales dépenses sont des travaux de voirie et de réseaux , d'aménagement de la salle des fêtes , de changement d'huissieries sur les logements communaux et les acquisitions forestières.



Michel Bugaud présente la situation financière de la commune comparée à celles de même dimension (strate) sur les 2 dernières années . En 2018, malgré un produit des impôts (157 €/hab) nettement inférieur à la moyenne (301€/hab) , la situation financière est saine comme l'attestent la capacité d'autofinancement égale à 124 €/hab (moyenne de la strate égale à 80), un montant de remboursement de la dette de 45 €/hab (moyenne de la strate 67) et un encours de la dette égal à 564 €/hab (moyenne de la strate 582) .

La Capacité d'AutoFinancement mesure la marge dégagée par la commune pour financer les investissements (colonnes jaunes) .

Budget assainissement collectif :

Encore cette année , les recettes de fonctionnement de l'assainissement collectif ne couvrent pas les dépenses : Recettes (6 197 €) - dépenses (6 654 €) = Déficit égal à 457 € .

Il est proposé pour équilibrer les comptes d'augmenter l'abonnement assainissement .

A compter du 1er avril 2019 , l'abonnement à l'assainissement collectif sera de 59.50 € / an soit 29.75 pour le semestre à venir.

– Subventions aux associations 2019

Les subventions aux associations sont reconduites soit:

- AMIBA (Amicale du personnel de la Communauté des Communes du Bassin d'Aubenas- CCBA-):150 €-
- Amicale Jeunes Sapeurs Pompiers : 40 €-Route des églises romanes: 75 €- Fréquence 7: 75 €- Secours Populaire : 200 €- Restau du cœur : 260 €

– Convention de soutien financier au centre socioculturel ASA

Sur le bassin d'Aubenas , il y a trois structures d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire : Le Palabre et le centre socioculturel ASA qui dépendent de la commune d'AUBENAS et le centre aéré itinérant géré par la CCBA.

Une aide financière a été votée pour le Palabre lors d'un précédent conseil. Il est décidé d'attribuer à l'ASA le même soutien soit 8,50 €/jour/ enfant en dehors des périodes de fonctionnement du centre aéré itinérant de la CCBA .

– Organismes de coopération intercommunale

– SISAL : proposition de budget pour l'année 2019 :

Le budget prévisionnel du SISAL est présenté par Maurice Bocard. La préoccupation première , lors de l'établissement de ce budget, a été de maintenir un niveau d'encadrement des enfants par du personnel permanent et expérimenté et de contribuer aux charges de fonctionnement de l'école à la même hauteur que les années précédentes (soit 40 €/ enfant pour l'achat de fournitures scolaires et 2 500 € par an pour les sorties).

La participation prévisionnelle des communes (Lentillères et Ailhon) nécessaire pour financer ce budget est égale à 107 298 € pour le fonctionnement et 2 000 € pour l'investissement soit pour la commune d'AILHON 62 302 € + 1 161 € calculée au prorata des effectifs. Cette participation communale est donc estimée à 1 731 € par enfant (en 2017 elle était de 1 440 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.